

Metz, le 26 octobre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Laurent Staab
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

**M. le président de Communauté de Communes de
Cattenom et Environs**
**2 rue du général de Gaulle
57570 Cattenom**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le programme de restauration et de prévention des inondations de la Kissel et ses affluents sur le territoire de la CCCE

RÉF. : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Kissel\2022\CCCE\DLE+DIG

N° dossier : n° **DIOTA-220830-144001-348-107**

P.J. : 1

Monsieur le président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au programme de restauration et de prévention des inondations de la Kissel et ses affluents sur le territoire de la CCCE, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré le 30 août 2022 via la plate-forme de télédéclaration (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>), j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter de la réception de l'arrêté portant déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de renaturation et de prévention des inondations. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3350. L'arrêté portant déclaration d'intérêt général vous parviendra d'ici quelques jours.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Kanfen, Entringe, Zoufftgen et Hettange-Grande pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Dellinger', written over a horizontal line.

Copie :

- communes de Kanfen, Entringe, Zoufftgen et Hettange-Grande
- OFB